2026 | 10e édition

Portrait social

Caf du Morbihan



41 % PERSONNES COUVERTES

133 250 ALLOCATAIRES

En Morbihan, **321 104 personnes** sont couvertes par au moins une prestation légale versée par la Caf, soit **41 %** de la population totale.

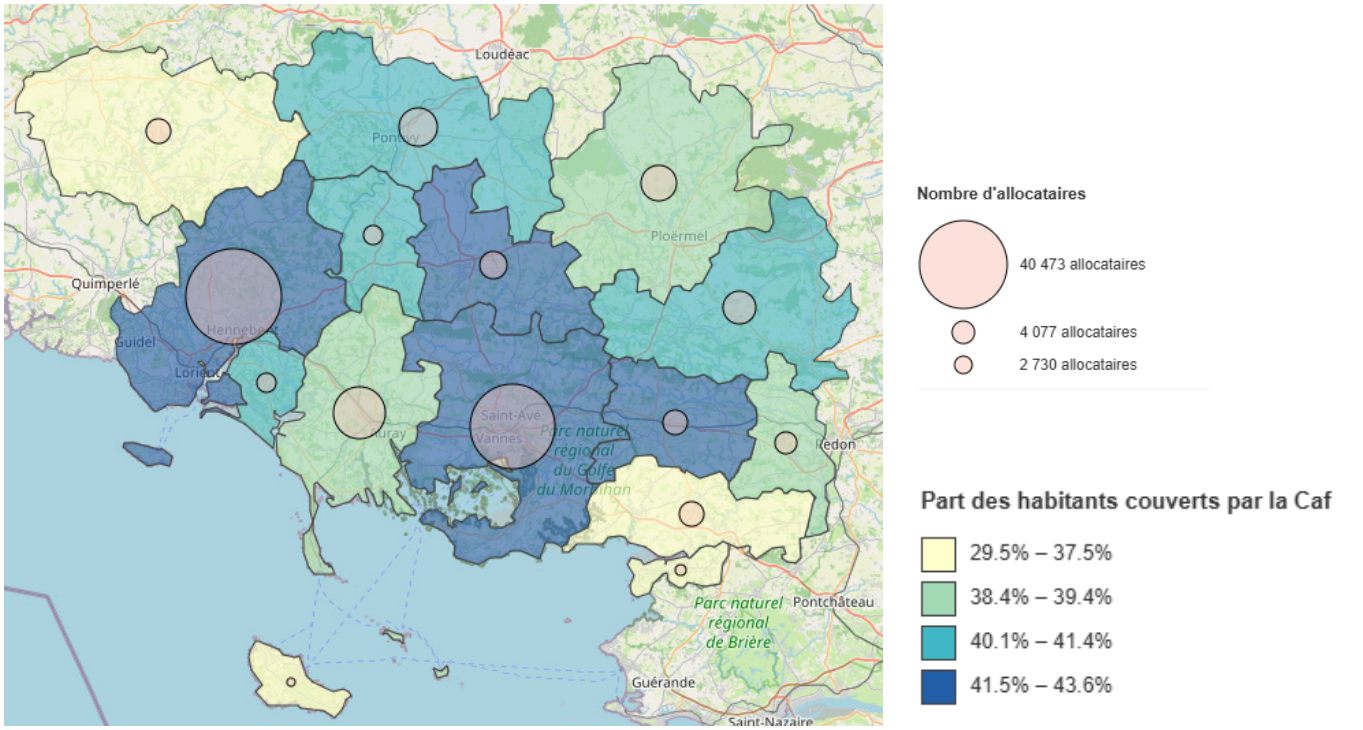
Le département se caractérise par une proportion légèrement plus faible de familles monoparentales (14 % en Morbihan, 15 % au niveau national) tandis que le taux de familles avec enfants est un peu plus important (36 % en Morbihan, 33 % au niveau national).

3 630 étudiants bénéficient d'une aide, soit 3 % de l'ensemble des allocataires (5 % au niveau national).

Les aides versées par la Caf visent à soutenir le niveau de vie des familles et à réduire les inégalités de revenu. 10 % des allocataires ont la totalité de leurs ressources financières composées de prestations légales (14 % au niveau national).

38 530 foyers allocataires vivent sous le seuil de bas revenus avec un niveau de vie inférieur à **1 324 €**. Dans ces foyers précaires, vivent 31 790 enfants.

Nombre d'allocataires et taux de couverture de la population par la Caf



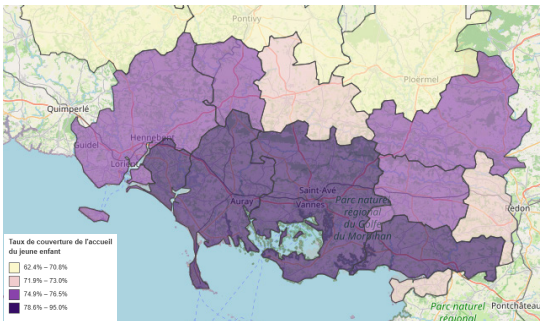
Sources : Caf 30/06/2025 (donc sans les allocataires ne percevant que l'Allocation de rentrée scolaire), Insee RP 01/01/2023

POUR ALLER PLUS LOIN
https://data.caf.fr/explore/dataset/s_ben_com_f/table/

Petite enfance

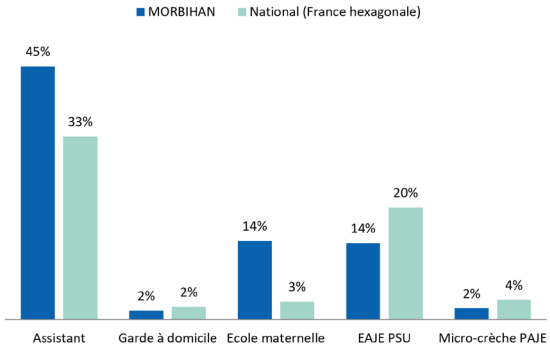
Aider les familles à concilier vie professionnelle, vie familiale et vie sociale.

Taux de couverture de l'accueil du jeune enfant en 2023



Sources : Éducation nationale (Depp), Insee (Rp), Cnaf, Acoss, Drees, Msa 2023

Taux de couverture de l'accueil du jeune enfant par mode de garde



Sources : Éducation nationale (Depp), Insee (Rp), Cnaf, Acoss, Drees, Msa 2023

La Caf du Morbihan soutient l'offre d'accueil des jeunes enfants en finançant des équipements et en versant des prestations individuelles aux familles.
En 2023, **15 896 places sont disponibles pour les familles**. Le Morbihan, avec 77 places offertes pour 100 enfants, se classe parmi les plus grandes capacités d'accueil de l'ensemble des départements de France.
Prépondérants sur le département, les assistants maternels proposent 9 400 places, soit **45 % de l'ensemble des places offertes** (33 % au niveau national).

Concernant l'accueil collectif, le nombre de places en EAJE et Micro-crèches s'élève à 3 250 places, soit 16 % du nombre d'enfants de moins de trois ans. Les places PSU représentent près de 14 % de l'offre d'accueil et les places PAJE près de 2 %.

EAJE : Établissement d'accueil du jeune enfant (regroupe plusieurs catégories d'établissements conçus pour recevoir les enfants placés sous la responsabilité de professionnels de la petite enfance)

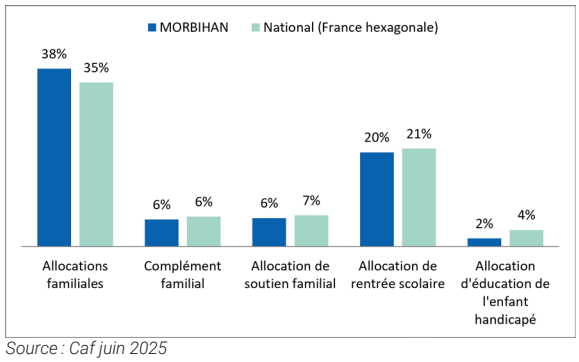
PSU : Prestation de service unique (aide au fonctionnement versée par la Caf au gestionnaire de l'établissement)

Micro-crèche PAJE : établissement de 12 places maximum, en partie financé par la Prestation d'accueil du jeune enfant, versée par la Caf aux familles.

Enfance et parentalité

Soutenir la fonction parentale et faciliter les relations parents-enfants.

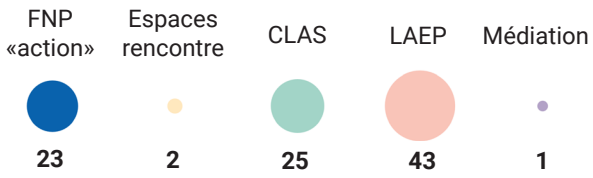
Proportion d'allocataires concernés par ces prestations



Source : Caf juin 2025

- 38 % des allocataires bénéficient des allocations familiales, versées à partir du deuxième enfant et 6 % obtiennent un complément familial,
- 20 % reçoivent une aide visant à assumer le coût de la rentrée scolaire pour les enfants,
- 6 % perçoivent l'allocation destinée à élever un enfant privé de l'aide de l'un ou de ses deux parents,
- 2 % sont soutenus dans l'éducation et les soins à apporter à un enfant en situation de handicap.

Les structures financées en 2025



Source : Caf année 2025

La Caf témoigne d'un engagement important de soutien à la parentalité. Cette démarche se concrétise par l'organisation d'actions et le financement de structures permettant aux parents d'élaborer leurs repères éducatifs et de soutenir leurs initiatives.

CLAS : Contrats locaux d'accompagnement à la scolarité

FNP « action » : Fonds national parentalité, volet action ; ex-Reaap (Réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents)

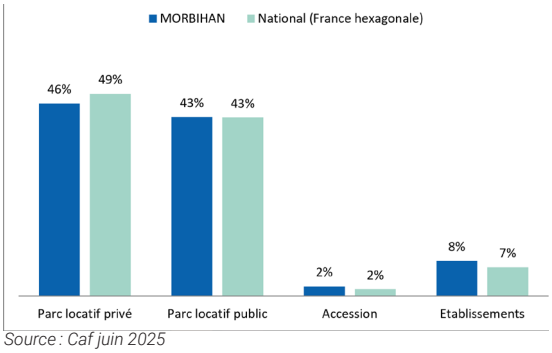
LAEP : Lieux d'accueil enfants-parent

POUR ALLER PLUS LOIN
https://data.caf.fr/explore/dataset/txcouv_pe_nat/table/?disjunctive.annee

Logement et cadre de vie

Soutenir les familles dans leurs relations avec l'environnement.

Bénéficiaires d'une aide au logement selon la structure du parc



Source : Caf juin 2025

Au mois de juin 2025, **44 500 foyers** morbihannais reçoivent une aide au logement de la part de la Caf. Cela représente une population de **77 750 personnes**, soit **10 % de la population** totale du département.
Les bénéficiaires d'aides au logement sont répartis de manière assez équilibrée entre le parc locatif privé et public (46 % privé 43 % public).

Montant moyen d'aide au logement selon la structure du parc

	Morbihan	*National*
parc Locatif Privé	*222 €*	*243 €*
parc Locatif Public	*211 €*	*237 €*
Accédants	*165 €*	*188 €*
Établissement	*219 €*	*221 €*

Source : Caf juin 2025

Quel que soit le type de logement, les montants moyens de l'aide au logement sont inférieurs en Morbihan par rapport à la moyenne nationale, avec des écarts de - 2 € à - 26 €.

Solidarité et insertion

Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion et au retour à l'emploi.

La lutte contre les exclusions est un domaine dans lequel la branche Famille est partie prenante de façon constante, cette mission se traduit par :

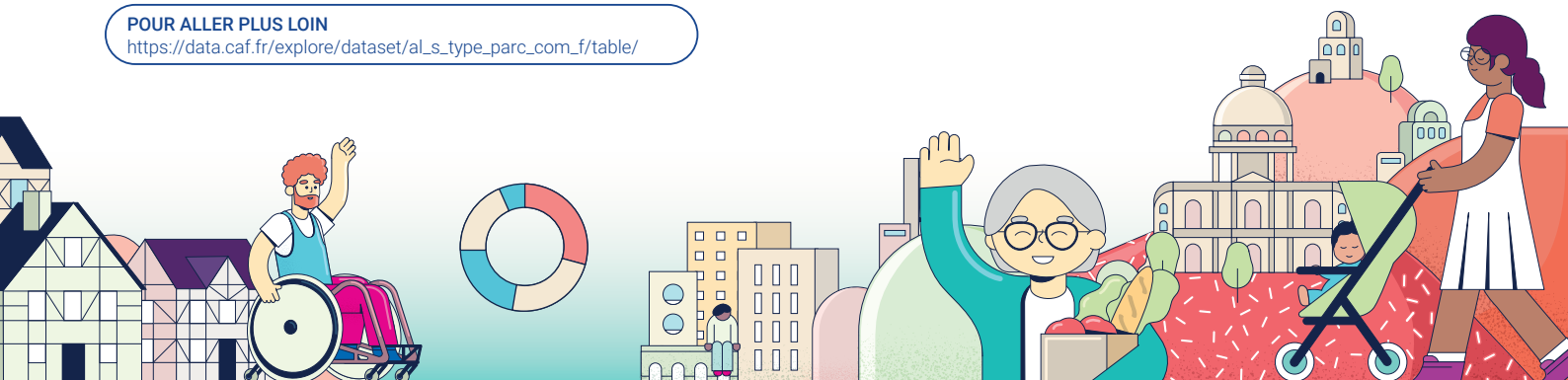
- **le versement du Revenu de solidarité active** (Rsa) à **12 800 foyers** sur le territoire morbihannais.
- **46 600 allocataires morbihannais bénéficiaires de la Prime d'activité**, qui soutient le pouvoir d'achat des travailleurs modestes, tout en visant le maintien dans l'emploi, soit 35 % des foyers allocataires morbihannais (33 % au niveau national).
 Également incitative à la reprise d'une activité, la Prime d'activité est cumulée au Rsa pour 3 440 foyers en 2025.
- **15 180 personnes** souffrant d'un handicap et ayant des ressources faibles ou nulles bénéficient de l'Allocation aux adultes handicapés (Aah). 54 % d'entre elles perçoivent l'Aah à taux plein (59 % au niveau national).

Profil des bénéficiaires du revenu de solidarité active

12 800	18 %	63 %	9,5 %
BÉNÉFICIAIRES DU RSA	DES BÉNÉFICIAIRES ONT MOINS DE 30 ANS	SONT DES PERSONNES ISOLÉES	SONT DES FAMILLES BÉNÉFICIAIRES DE LA MAJORATION ISOLEMENT*

** Une personne isolée peut voir son montant forfaitaire majoré suite à l'un des événements suivants : déclaration de grossesse, naissance d'un enfant, prise en charge d'un enfant, séparation, veuvage.*

POUR ALLER PLUS LOIN
https://data.caf.fr/explore/dataset/al_s_type_parc_com_f/table/



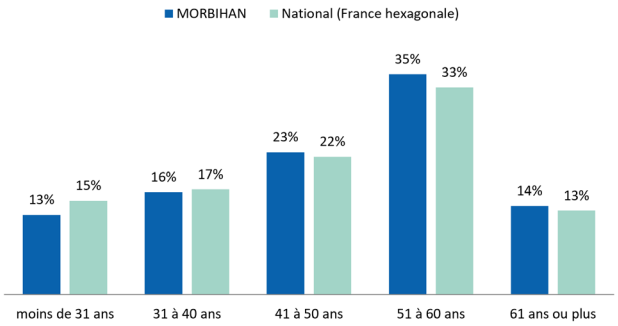
ZOOM | AAH

Allocation aux Adultes Handicapés

15 179 personnes bénéficiaient de l'Allocation aux Adultes Handicapés en Morbihan en juin 2025.
Le montant versé en juin 2025 pour cette prestation était de 12,1 millions d'euros dans le département pour un montant moyen de 795 € par bénéficiaire (831 € au niveau national).

Créée en 1975, l'Allocation aux Adultes Handicapés (AAH) garantit un minimum de ressources aux personnes handicapées de 20 ans ou plus ne percevant pas de pension, d'avantage d'invalidité ou de rente suffisante. Son attribution, sous conditions ressources, repose sur une évaluation médicale et sociale réalisée par la CDAPH. Le demandeur doit présenter un taux d'incapacité d'au moins 80 %, ou entre 50 % et 79 % avec une restriction durable d'accès à l'emploi. Le montant de l'allocation différentielle correspond à la différence entre le plafond applicable et les ressources, dans la limite de celui-ci. L'allocataire perçoit l'AAH « à taux réduit » s'il dispose d'autres ressources que la prestation.

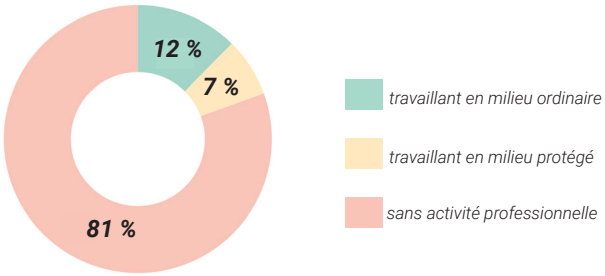
Âge des bénéficiaires



Source : Caf juin 2025

- 87 % des bénéficiaires n'ont pas d'enfant à charge (85 % au niveau national).
- 42 % présentent un taux d'incapacité d'au moins 80 % (47 % au national)
- 46 % de l'ensemble des bénéficiaires perçoivent l'AAH « à taux réduit » (41 % au niveau national). 65 % d'entre eux sont pourtant sans activité professionnelle.

Activité des bénéficiaires



Source : Caf juin 2025

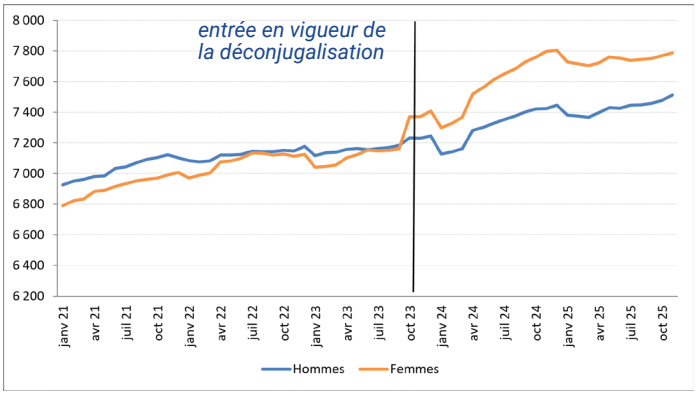
12 % des allocataires bénéficiaires de l'AAH sont actifs avec un emploi. C'est moins que ce que l'on observe au niveau de la moyenne de la France entière (14 %).

Évolution du nombre de bénéficiaires et déconjugalisation de l'AAH

Le nombre de bénéficiaires de l'AAH progresse de manière continue depuis de nombreuses années, dans le département comme dans le reste de la France. Les principales causes sont une meilleure reconnaissance du handicap, du vieillissement, des difficultés d'insertion sur le marché de l'emploi et des évolutions règlementaires.

La réforme appelée « déconjugalisation de l'AAH » est entrée en vigueur le 1er octobre 2023. Elle vise à renforcer l'autonomie financière des personnes handicapées vivant en couple. Désormais, le montant d'AAH s'appuie uniquement sur les ressources du bénéficiaire.
Pour les droits ouverts avant cette date, le calcul le plus favorable entre l'ancien système et le nouveau est retenu.
Cette réforme a permis d'ouvrir ou d'augmenter des droits pour de nombreux allocataires en couples * ; un peu plus fréquemment des femmes, qui n'ouvraient pas droit lorsque les ressources de leur conjoint étaient prises en compte.

** 22 % des bénéficiaires AAH sont en couple*



Source : Caf de janvier 2021 à juin 2025

ALLOCATIONS FAMILIALES
Caf du Morbihan

Contact : Caf du Morbihan
servicecommunication@caf56.caf.fr